

Programme d'appui aux projets étudiants (PAPE)  
de la  
Faculté des sciences et de génie

GUIDE DE PRÉPARATION  
DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Dernière mise à jour : 21 novembre 2014



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Faculté des sciences et de génie

## But

---

La Faculté des sciences et de génie (FSG) encourage le développement des compétences professionnelles des étudiants<sup>1</sup> par l'entremise d'activités intégrant les notions théoriques et pratiques acquises dans le cadre de leur programme d'études.

Le programme d'aide aux projets étudiants (PAPE) de la FSG vise à appuyer de telles actions étudiantes. Dans la mesure de ses moyens, la Faculté octroie des subventions ou fournit des « biens et services » aux projets les plus méritants.

## Objectifs

---

- Appuyer la participation des étudiants à des manifestations de calibre régional, national ou international;
- Développer chez les étudiants l'éthique au travail et le sens des responsabilités;
- Encourager le leadership des étudiants;
- Promouvoir l'excellence chez les étudiants;
- Assurer la qualité des prestations et des présentations des étudiants;
- Contribuer au succès des projets étudiants;
- Développer le sentiment d'appartenance des étudiants à l'Université Laval;
- Accroître la visibilité de la FSG et de l'Université Laval;
- Former des ambassadeurs de l'Université Laval.

## Responsable du programme

---

Un comité composé de cinq membres de la Faculté est responsable du programme d'aide aux projets étudiants (COPAPE). Un coordonnateur est nommé parmi les membres du comité afin d'assurer la saine gestion du programme.

Le COPAPE est composé des membres suivants :

Mme Lily Morin, directrice exécutive  
Mme Catherine Dubois, coordonnatrice à l'administration  
M. Marc Landry, adjoint au doyen  
M. Jean Ruel, directeur du Département de génie mécanique

---

<sup>1</sup> Dans ce document, le générique masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

## Admissibilité au programme

---

Pour être admissible, un projet devra au préalable avoir été **approuvé** et **subventionné** par le département auquel appartient l'étudiant ou la majorité des étudiants de l'équipe qui sollicite un appui.

Une équipe devra être composée d'au moins 80 % d'étudiants inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études de la Faculté.

## Quels sont les projets admissibles ?

---

- Est admissible tout projet étudiant ou toute initiative étudiante qui, au cœur de ses activités, *réalise* (construit, présente, crée) un produit (document, prototype, œuvre, module, etc.). Cette activité est habituellement multidisciplinaire et sous la supervision d'un membre de la Faculté.
- Tout projet proposant la construction d'un prototype ou d'un montage devrait comporter au moins un partenaire externe à l'Université Laval.

## Quels sont les projets inadmissibles ?

---

- Réalisation d'un projet de recherche effectué dans le cadre des activités de recherche d'un professeur ou d'un centre de recherche;
- Participation à une réunion scientifique ou présentation des résultats de recherche obtenus dans le cadre d'un projet de recherche ou des activités de recherche d'un professeur ou d'un centre de recherche;
- Toute activité réalisée dans le cadre d'un cours crédité de l'Université Laval (travaux pratiques; stage; excursion; sortie sur le terrain; voyage d'études; visite industrielle, commerciale, de chantier ou d'un site particulier, etc.);
- Toute activité qui n'intègre pas les aspects théoriques et pratiques d'un des programmes d'études de la FSG;
- Toute activité à caractère social;
- Un projet étudiant établi qui a été financé par la FSG mais qui n'a pas fourni de **rapport final d'activités**.

## Cas particuliers

---

Dans le cas d'organisation d'un événement local, la Faculté peut fournir l'infrastructure (locaux, électricité, entretien, etc.) nécessaire à la tenue d'un tel événement et cela peut constituer sa seule contribution au projet.

## Priorité

---

Les **projets établis** (ayant des antécédents à la FSG et répondant aux objectifs du programme) reçoivent un appui prioritaire et prépondérant. Cela peut se traduire par l'octroi d'une subvention sur une période de deux années et dans ce cas, le responsable du projet devra tout de même soumettre un rapport d'activités après la première année de fonctionnement.

Les **projets prometteurs**, dont la demande est jugée recevable, se partagent le reste du budget annuel.

## Financement

---

La Faculté versera des fonds aux responsables des projets qui auront avec satisfaction :

- répondu à tous les critères d'admissibilité;
- complété le dossier de candidature;
- respecté tous les échéanciers;
- remis le rapport final d'activités.

Montant maximal annuel versé : 2 000 \$

En fonction de son budget d'opération annuel, le programme **PAPE** ira jusqu'à **appairier** la subvention accordée par un ou des départements à un projet et pourra jusqu'à **égaler** la contribution d'un commanditaire externe à l'Université Laval.

## Versement de la subvention

---

La totalité de la subvention sera versée dans les jours qui suivent l'approbation du projet.

## Commanditaires

---

La Faculté incite fortement les étudiants à trouver des commanditaires externes à l'Université Laval pour suppléer à leur budget d'opération.

Sont considérées comme commandites externes :

- les ressources humaines, matérielles et techniques mises à la disposition du projet étudiant,

- toute autre contribution financière externe à l'Université Laval.

## Normes visuelles de l'Université Laval

---

Chaque projet a l'obligation de respecter les normes visuelles de l'Université Laval dans le cadre de ses communications internes et externes. À cet effet, Mme Isabelle Lynch, conseillère en communication à la direction de la FSG, demeure disponible afin d'aider les responsables des projets à respecter les normes d'identification visuelle de l'institution. Le CIM est situé au local 1709-W du pavillon Adrien-Pouliot.

## Durée du projet

---

La durée du projet doit s'étaler entre le **1<sup>er</sup> septembre** et le **31 août** de l'année académique au cours de laquelle le dossier de candidature a été déposé.

## Dossier de candidature

---

Le canevas du dossier de candidature est disponible à la rubrique « Projets et activités » de la section « Vie étudiante » du site Internet de la FSG (<http://www.fsg.ulaval.ca/faculte/la-vie-etudiante/projets-et-activites/>). Seuls les dossiers de candidature remis à temps selon ce format seront considérés. Dans tous les cas, un dossier de candidature ne devra pas comporter plus de **six pages**, excluant les annexes.

### ATTENTION

Le responsable d'un projet impliquant des explosifs devra dorénavant démontrer à la direction de la Faculté les mesures prises pour se conformer à la [Loi canadienne des explosifs](http://lois.justice.gc.ca/fr/E-17/texte.html) en vigueur. (<http://lois.justice.gc.ca/fr/E-17/texte.html>).

À cet égard on peut communiquer avec :

Monsieur Mario Boucher  
Agent de sécurité des risques spécifiques  
Service de sécurité et de prévention  
Pavillon Ernest-Lemieux, local 2526  
Université Laval

Téléphone : (418) 656-2131 poste 6002  
Courriel : [mario.boucher@ssp.ulaval.ca](mailto:mario.boucher@ssp.ulaval.ca)

## Date limite de remise du dossier de candidature

---

La date limite pour proposer une candidature au programme **PAPE** est le **31 octobre 2014 à 16 h**. Les **dossiers de candidature** devront être acheminés au coordonnateur du programme dans une enveloppe scellée adressée à :

Programme d'aide aux projets étudiants (PAPE)  
a/s Madame Lily Morin  
Bureau 1036-B  
Pavillon Alexandre-Vachon  
Université Laval

## Évaluation du dossier de candidature

---

Sur réception des dossiers de candidature, le comité du programme d'aide aux projets étudiants évalue chaque demande en fonction des critères suivants:

- La qualité et la pertinence de la méthodologie, de l'échéancier et du budget du projet (30 pts);
- La visibilité assurée à l'Université Laval, à la Faculté des sciences et de génie et aux autres partenaires du projet (20 pts);
- La qualité globale du dossier de demande de subvention - identification des objectifs, échéanciers, identification des commanditaires, multidisciplinarité du projet, qualité du français, résultats aux compétitions, adéquation aux critères d'admissibilité au programme, etc. (20 pts);
- La lettre du ou des directeurs de département concernés confirmant l'appui départemental (20 pts);
- Les lettres d'engagement des commanditaires du projet (10 pts).

## Annonce des projets subventionnés

---

L'annonce des projets retenus par le programme PAPE aura lieu en **novembre 2014**. Les responsables des projets seront avisés uniquement par courrier électronique.

## Rapport final d'activités

---

Chaque responsable de projet subventionné devra présenter un **rapport final d'activités** pour encaisser le solde de la subvention.

Le canevas du rapport est disponible en récupérant le fichier **rapport\_final\_pape.doc** à la rubrique « Projets et activités » de la section « Vie étudiante » du site Internet de la FSG. Seuls les rapports remis à temps selon ce format seront considérés. Dans tous les cas, un rapport final d'activités ne devra pas comporter plus de **cinq pages**, excluant les annexes.

Le rapport final d'activités devra être soumis **au plus tard** le **31 octobre à 16 h** de l'année de la subvention sinon le montant de la subvention sera transféré au budget global du programme de l'année suivante.

## **Non versement et non renouvellement de la subvention**

---

Une équipe ayant été subventionnée mais n'ayant pas produit son **rapport final d'activités** avant la date limite fixée par le comité et diffusée sur le site Internet de la FSG ne reçoit pas le solde de sa subvention et n'est pas éligible au programme l'année suivante.

## **Devoir et engagement des participants**

---

Chacun des participants bénéficiant de l'appui de la Faculté s'engage à :

- respecter les objectifs et les obligations du programme PAPE;
- participer, si besoin est, aux activités de recrutement et de visibilité de la Faculté et participer à toute séance de formation offerte par cette dernière;
- transmettre, dans les meilleurs délais, toute information, toute nouvelle relative au projet (résultats d'un concours, commanditaires, événement, etc.) au coordonnateur du programme.

## **Site Internet**

---

<http://www.fsg.ulaval.ca/faculte/la-vie-etudiante/projets-et-activites/>

## **Information**

---

Coordonnateur du programme :

Mme Lily Morin  
Directrice exécutive  
Direction  
Faculté des sciences et de génie

Local 1036-B, Pavillon Alexandre-Vachon

Téléphone : 656-2131 poste 2141

Fax : 656-5902

Courriel : [directrice.executive@fsg.ulaval.ca](mailto:directrice.executive@fsg.ulaval.ca)